Image not found or type unknown

Licenciement abusif pour faute grave

Par **samos62**, le **26/04/2016** à **19:47**

Bonjour je passe demain aux prudhommes et sur mon contrat de travail les dates sont erronées c est a dire que je suis arrivé dans la boite le 6 janvier 2014 en tant que maitre d hotel et j ai signé un avenant le 1 er fevrier 2015 sur celui ci est noté que la présente prend effet a partir d avril 2014 !!!!
Quelqu un peut il me renseigner svp car je les attaques pour licenciement abusif
c est trés important svp

Par **P.M.**, le **26/04/2016** à **19:53**

Bonjour,
Ce n'est pas parce qu'un avenant prend effet en avril 2014 que l'ancienneté n'est pas pise en compte depuis l'embauche...
Mais il faudrait connaître le contenu de l'avenant pour savoir quel pourrait être sa portée sachant qu'un effet rétroactif paraît curieux...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés